ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
LANDES

Demande de déclaration obligatoire pour toutes les manifestations sportives non motorisées sur voie ouverte à la circulation publique, avec classement, quel que soit le nombre de concurrents (cyclosport, cyclo cross, VTT, …)

Pour tous les clubs UFOLEP

1 - Envoyer à l'UFOLEP des Landes **14 semaines avant la manifestation** **1** exemplaire du dossier complet**.** Le délai est prolongé à **18 semaines** si la manifestation se réalise sur plusieurs départements.
Le dossier est composé des éléments suivants :

- **Doc.1** CERFA de déclaration
- Doc.2 REGLEMENT de la Manifestation (à adapter éventuellement)
- pour le plan détaillé des voies et des parcours empruntés, s'appuyer sur les **Doc.3**, **Doc.4** **et** **Doc.5**. N'oubliez pas d'indiquer sur le plan l'emplacement des signaleurs, les lieux de départ et d'arrivée et le sens de circulation des participants.
- Doc 9 REGLEMENT TECHNIQUE Fédération Française de Cyclisme

L'UFOLEP 40 vérifiera que le dossier est bien complet, le visera et le transmettra aux autorités compétentes (comité départemental de cyclisme, maire ou préfet).

Nous vous invitons à consulter les règles techniques et de sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique de la FFC.

Attention c'est l'UFOLEP qui se charge de transmettre le dossier au Comité Départemental de Cyclisme pour obtenir l'avis fédéral.

Routes classées à grande circulation :

Vous trouverez sur la carte ci-jointe (**Doc.8**), les routes départementales des Landes classées à grande circulation et interdites aux manifestations sportives :

- réseau autoroutier (A65 – A63 – RN 10 – A63 – A64 – A641)
- Itinéraire grand gabarit sur RN 524 (en rouge)
- RD surlignées en noir

L'Assurance :

a) **Pour les clubs UFOLEP/APAC**

Pour assurer votre manifestation à l'aide d'un contrat ACT (Activités Cyclistes Temporaires), joindre au dossier précédent :

- Le bordereau APAC de souscription ACT (**Doc.6**)
- Tarifs de l'ACT (**Doc.7**)

b) **Pour les clubs non APAC**

Joindre l'attestation d'assurance responsabilité civile d'organisateur de manifestation sportive.

Nous insistons sur la nécessité de respecter scrupuleusement les délais de dépôt des dossiers.